

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2015**

L'an deux mille quinze, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 juillet 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, Mme Caroline VAIN, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : Mr HONORE Gilles pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Maria MARQUES pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
Mr Pascal REGUEM pouvoir à Mr Aurélien PAUL
Mr Arnaud DUPARC pouvoir à Mme Réjane DEVAUX

Mme Virginie WALBROU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 02/07/2015

Date d'affichage : 02/07/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : demande de DETR pour l'installation d'une réserve incendie au pôle sportif (38/2015)

Rapporteur : M. Olivier HENRY

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article R 2225-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015,

En raison d'un problème de débit constaté au niveau de l'hydrant situé à proximité du pôle sportif, la commune souhaite installer une réserve incendie indépendante.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à demander toutes les subventions nécessaires, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la commande correspondante.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

